

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 18/11/2024

Entrée en vigueur du dispositif SERMI : MOBILIANS accompagne les réparateurs face aux évolutions technologiques.

A compter du 1^{er} novembre 2024, le dispositif SERMI (Security-Related Repair and Maintenance Information) permet aux réparateurs d'accéder en toute sécurité aux informations liées à l'inviolabilité des véhicules et ainsi procéder à l'ensemble des interventions et opérations de maintenance d'un véhicule. MOBILIANS est très impliqué dans le processus de mise en place du dispositif SERMI en France, aux côtés des réparateurs qu'elle représente, mais aussi en étroite coopération avec les différents acteurs de filière et des organismes d'évaluation de certification.

MOBILIANS, engagé de longue date sur ce sujet majeur, salue l'entrée en vigueur de la certification SERMI qui représente une forte opportunité de croissance pour les entreprises.

Notre organisation patronale a joué un rôle clé dans l'initiative visant à établir le SERMI en France. Suite à des contacts initiés à l'automne 2022, MOBILIANS a saisi le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) en décembre 2023 afin de demander le déploiement en France de l'accréditation des organismes d'évaluation dans le cadre du dispositif SERMI. Le COFRAC, en tant qu'organisme d'accréditation en France, a ensuite développé et rendu opérationnel le dispositif d'accréditation.

La certification SERMI est essentielle pour garantir un niveau de qualité dans les services de réparation (voitures particulières, véhicules utilitaires ou poids lourds) tout en favorisant la concurrence équitable sur le marché de l'après-vente. MOBILIANS encourage les professionnels de la filière à se conformer à ces nouvelles obligations réglementaires cruciales pour :

- D'une part, permettre aux opérateurs indépendants lorsqu'ils sont certifiés, de pouvoir accéder à l'ensemble des informations et données leur

permettant d'intervenir sur l'ensemble du parc automobile, de manière autonome.

- D'autre part, garantir que les réparations des véhicules actuels, qui dépendent fortement des systèmes électroniques et des données intervenants dans la sécurisation des véhicules, soit effectuées par des professionnels qualifiés et dignes de confiance, limitant ainsi les risques de vol.

Cette certification, délivrée par des organismes indépendants et accrédités, s'appuie sur un référentiel conçu pour garantir que les réparateurs indépendants et les autres opérateurs respectent les normes de sécurité et de protection des données requises pour accéder aux informations sensibles des véhicules.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.